

La future Place du 19 mars 1962



UN CADRE DE VIE EMBELLI



UN ESPACE SÉCURISÉ ET CONFORTABLE POUR LES MODES DOUX

INTERMODALITÉ BUS/TRAIN FACILITÉE



MOINS DE NUISANCES SONORES



RENDEZ-VOUS

Stand d'information

Le Département de Seine-et-Marne vous donne rendez-vous le **JEUDI 29 JUIN** à Savigny-le-Temple entre 16h et 19h, avenue Louise Michel (entre la pizzeria et La Poste).

Les équipes du Département en charge du projet seront présentes et répondront à toutes vos questions concernant le projet et les travaux en cours dans le centre-ville de Savigny-le-Temple (Place du 19 mars 1962 et avenue de l'Europe).

Des bus plus rapides entre Savigny et le Carré Sénart

À compter du 24 juillet 2023, l'itinéraire de la ligne de bus 31 sera modifié entre la place du 19 mars 1962 et le Carré Sénart. Jusqu'à la mise en service du Tzen 2, c'est cette ligne qui circulera sur la plateforme du futur Tzen et bénéficiera de la **priorité aux intersections et d'un temps de parcours plus fiable et plus rapide, passant à 9 minutes contre 15 aujourd'hui.**

Les lignes 32 et 33 seront également restructurées pour favoriser les déplacements au sein de la commune et desservir certains arrêts actuellement réalisés par la ligne 31.

Pour plus d'informations sur la modification des arrêts et horaires des lignes 31, 32 et 33, consultez le site transdev-idf.com.



Chacun sera invité à faire évoluer ses habitudes et à rester vigilant à proximité des voies et à l'approche des différents carrefours traversés par la voie dédiée aux bus.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS :

- sur le site internet du projet : www.tzen2.fr
- par mail : tzen2@departement77.fr
- sur Facebook : facebook.com/BusTzen2/



NOUVELLE LIGNE

Lieusaint > Melun

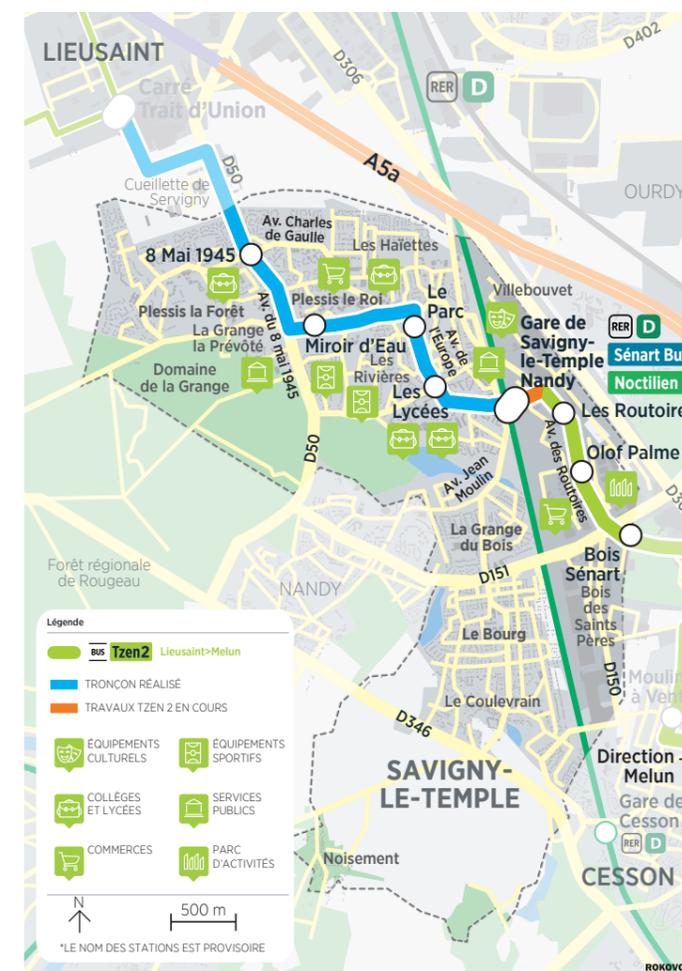
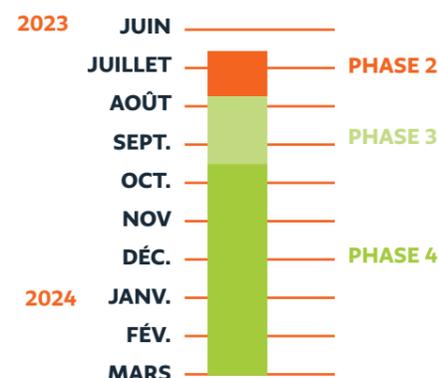
Juin 2023

INFO TRAVAUX

Savigny-le-Temple

Entre Lieusaint et l'avenue de l'Europe jusqu'à son arrivée sur la place du 19 mars 1962 à Savigny-le-Temple, les travaux de réalisation de la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service Tzen 2 sont terminés.

Sur le tronçon actuellement en travaux, en centre-ville de Savigny-le-Temple, les travaux de la PHASE 1, débutés au début du mois de mai, sont terminés sur la rue Marceline Leloup et l'avenue Jean Moulin. Cela permet le démarrage travaux des PHASES 2 et 3 sur ce même secteur.



Vous trouverez dans ce document d'information tous les éléments utiles à la compréhension des travaux et de leurs effets sur la circulation concernant la PHASE 2 et la PHASE 3. Les informations concernant la PHASE 4 vous seront communiquées ultérieurement.

Les travaux dans le secteur Place du 19 mars 1962 / avenue de l'Europe

LA RÉALISATION DE LA LIGNE TZEN 2 SE POURSUIT EN CENTRE-VILLE

Des interventions propres à l'arrivée du Tzen 2 démarrent au niveau de la place du 19 mars 1962 et de l'avenue de l'Europe (entre la place et l'avenue de Routoires) :

- o La réalisation de la plateforme du Tzen 2
- o Le réaménagement de la voirie
- o Création d'une voie verte
- o Le réaménagement de la place, du parvis de la gare et la réorganisation du marché
- o La réalisation des quais de la future station Place du 19 mars 1962 sur la place
- o La création d'une fontaine
- o L'installation de la signalisation et mise en place du mobilier urbain
- o L'aménagement des espaces verts

PHASE 2 - Les travaux de mi-juin à mi-juillet 2023

Durant cette seconde phase de travaux :

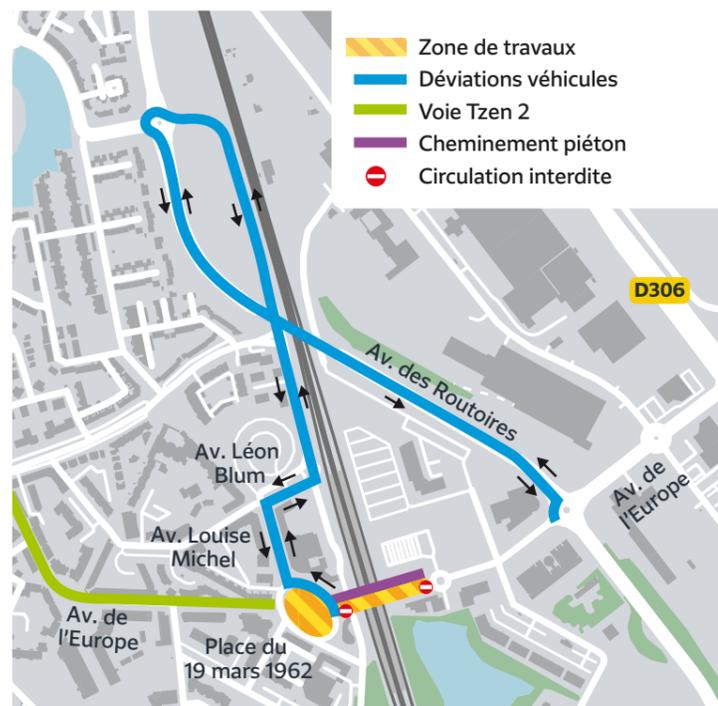
- o sera poursuivie puis terminée la jonction entre la plateforme réalisée sur l'avenue de l'Europe et la place du 19 mars 1962.

 o démarrent les travaux Tzen 2 du Département de Seine-et-Marne sur **l'avenue de l'Europe entre la place du 19 mars 1962 et la gare routière de Savigny-le-Temple.**

 **Cette partie de l'avenue de l'Europe sera donc complètement fermée à la circulation routière.**

Des déviations seront mises en place pour les véhicules (*plan de déviation ci-contre*).

La circulation des piétons aux abords des chantiers sera quant à elle maintenue.



AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS

À cette période auront également lieu les essais bus sur la voie dédiée au Tzen 2 dernièrement réalisée : entre l'allée de la Perspective et l'avenue de l'Europe (avant la place). Ces essais prépareront **la mise en circulation des lignes de bus 31, 32 et 33 sur la voie dédiée, dès le 24 juillet 2023** afin de leur faire bénéficier d'un temps de parcours plus rapide et régulier. Plus d'informations en page 4.

Les travaux de la gare routière de Savigny-le-Temple

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart entreprend, en tant que maître d'ouvrage, **le réaménagement complet de la gare routière de Savigny-le-Temple à compter de la mi-juillet 2023.** Cette dernière est en correspondance avec le RER D en gare de Savigny-le-Temple - Nandy. Une gare routière provisoire sera aménagée le temps des travaux.

Retrouvez prochainement toutes les informations concernant ces travaux dans une communication réalisée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et sur le site : <https://www.grandparissud.fr/>

Afin de préparer ces travaux, le Département de Seine-et-Marne entreprend, à partir de la mi-juin, la réalisation de quais provisoires sur l'avenue Louise Michel et l'avenue Léon Blum. Cette intervention engendrera une déviation pour les véhicules durant une courte période (avenue Louise Michel en sens unique).

Vous trouverez plus de précisions dès la mi-juin sur :

www.tzen2.fr

facebook.com/BusTzen2/



PHASE 3 - Les travaux de mi-juillet à mi-septembre 2023

 Durant **la totalité de cette troisième phase** de travaux, **l'avenue de l'Europe, entre la place du 19 mars 1962 et les rues de l'Aluminium et du Zinc, sera interdite à la circulation automobile.**

Des déviations seront mises en place pour les véhicules (*plan de déviation ci-contre*).

La gare routière sera également fermée pour travaux et des arrêts de bus provisoires seront aménagés pour chacune des lignes. Plus d'informations auprès de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (voir ci-dessus) et de Transdev (voir page 4).

Toutefois, la circulation des piétons aux abords des chantiers sera maintenue ; l'accès à l'Empreinte en véhicules également.

